

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 DECEMBRE 2018**

Délibération
n° 2018.12.126.B

**Passerelle du pôle
d'échanges
multimodal - Marché
de conception
réalisation pour la
construction d'une
passerelle piétonne
couverte pour le
franchissement du
faisceau à
Angoulême : avenant
n°6**

LE CINQ DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 novembre 2018**

Secrétaire de séance : Fabienne GODICHAUD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BOUCHAUD, Véronique DE MAILLARD, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Excusé(s) :

André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Gérard DEZIER, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, François NEBOUT, Gérard ROY

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2018

**DELIBERATION
N° 2018.12.126.B**

PATRIMOINE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

PASSERELLE DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL - MARCHÉ DE CONCEPTION REALISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE PIETONNE COUVERTE POUR LE FRANCHISSEMENT DU FAISCEAU A ANGOULEME : AVENANT N°6

Par délibération n°72 B du 21 juin 2012, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une consultation tendant à l'attribution d'un marché de conception-réalisation pour la construction de la passerelle du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare d'Angoulême.

Par délibération n°125 du 15 mai 2014, le conseil communautaire a approuvé le choix du groupement MATIERE (mandataire) – 2 rue Louis Matière – BP 54 – 15130 ARPAJON SUR CERE / EGIS STRUCTURES ET ENVIRONNEMENT / SNGC / AOA / THYSSENKRUPP Ascenseurs, comme attributaire du marché de conception-réalisation de la passerelle du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare d'Angoulême.

Le montant du marché est de :

- Tranche ferme : 4 691 996,65 € HT
- Tranche conditionnelle : 587 938,46 € HT

Soit un total de : 5 279 935,11 € HT

Le bureau communautaire du 4 septembre 2014 a décidé de ne pas affermir la tranche conditionnelle du marché de conception-réalisation, relatif à la liaison directe de la passerelle avec l'Alpha.

Par délibération n°68 B du 2 juin 2016, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 d'un montant en plus-value de 253 809,50 € HT (augmentation de la capacité et passage en gamme de résistance supérieure des ascenseurs) qui a porté le montant du marché à 4 945 806,15 € HT.

Ensuite par délibération n°93 B du 8 septembre 2016, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 d'un montant en plus-value de 36 000 € HT (études complémentaires relatives à l'implantation PC3 et opportunité d'installation d'escaliers mécaniques) qui a porté le montant du marché à 4 981 806,15 e HT.

Par délibération n°7 B du 13 février 2018, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°3 d'un montant de 225 888,00 € HT qui a porté le montant du marché à 5 207 694,15 € HT.

Cet avenant portait sur la mise en œuvre d'un train travaux (motrice et wagons) destiné à transporter le matériel et les matériaux nécessaires à l'intervention nocturne et qui sera stationné sur le faisceau ferroviaire pendant la journée.

Par délibération n°4 B du 5 avril 2018, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°4 d'un montant en plus-value de 438 381,53 € HT (travaux complémentaires côté OUEST et prestations d'accompagnement de train travaux et de base arrière sur 8 semaines) qui a porté le montant du marché à 5 646 075,68 € HT.

.../...

Par délibération n°72 B du 11 juillet 2018, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°5 d'un montant en plus-value de 321 451,05 € HT (prestations complémentaires selon évolution du projet) qui a porté le montant du marché à 5 967 526,73 € HT.

Il convient tout d'abord de régulariser la modification de la répartition de paiement de l'avenant 3. En effet l'entreprise MATIERE a transféré au co-traitant EGIS la somme de 80 000 € HT dans la phase travaux. Cette régularisation n'a pas d'incidence financière.

Ensuite, depuis mai dernier, quelques prestations supplémentaires ont été rendues nécessaires :

1. Ordre de service n°5 en date du 24 mai 2018 :

Dans le cadre de la préparation des opérations de grutages côté gare et côté Alpha, le groupement a dû s'assurer de l'absence de réseau enterré afin de confirmer la portance du sol. La SNCF n'ayant pas pu fournir l'état des réseaux du parking EFFIA et le long de la voie V26, l'entreprise MATIERE conformément aux conditions du marché, a procédé à cette recherche.

Aussi, selon l'ordre de service n°5, l'entreprise MATIERE a fait réaliser une recherche de réseaux par Technique Radar sur les surfaces concernées (détection jusqu'à une profondeur de 3m)

-----5 500 € HT

2. Recherche de réseaux sur quais :

En complément des prestations supplémentaires exécutées par l'ordre de service n°5, l'entreprise MATIERE a réalisé une recherche des réseaux, non identifiés initialement, sur les quais.

-----2 900 € HT

3. Réalisation d'essais géotechniques sur quais :

Afin de vérifier la composition du terrain et de vérifier l'absence de cave ou de cavité sous les quais, l'entreprise a mené des investigations au pénétromètre au droit des futurs appuis des ouvrages provisoires (tours d'étalement).

-----1 100 € HT

4. Garde-corps sur escaliers et retours d'ascenseurs :

L'avenant n°5 a permis d'intégrer le coût de la conception des modifications des garde-corps des escaliers d'extrémité de la passerelle. Il convient d'intégrer le coût de réalisation des modifications pour :

-----12 100 € HT

5. Construction du mur de soutènement :

Dans le cadre de la mise au point du parvis de l'Alpha en début d'année 2018, un projet de mur de soutènement avait été arrêté en concertation avec le groupement MATIERE et la SPLA GAMA en charge de l'aménagement du parvis. L'avenant n°4 prenait en compte cette nouvelle prestation à hauteur de : 122 243,25 € HT.

Depuis, la conception définitive du parvis a été arrêtée permettant de fixer la répartition des coûts du mur de soutènement entre le parvis et la passerelle. La longueur du mur associé à l'ouvrage de la passerelle est de 26,5 ml, représentant un montant de 158 788 € HT. L'incidence supplémentaire est donc de :

----- 158 788 – 122 243,25 = **36 544,75 € HT**

.../...

Total général :

1. Ordre de service n°5 :	5 500 € HT
2. Recherche des réseaux sur quais :	2 900 € HT
3. Réalisation de pénétrés sur quais :	1 100 € HT
4. Garde-corps sur escaliers et retours ascenseurs :	12 100 € HT
5. Construction du mur de soutènement :	36 544,75 € HT

	58 144,75 € HT

Le montant de l'avenant n°6 en plus-value est de 58 144,75 € HT.

Le montant du marché passe de 5 967 526,73 € HT à 6 025 671,48 € HT. L'augmentation est de 28,42 % par rapport au montant initial du marché 4 691 996 ,65 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 29 novembre 2018

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°6 au marché de conception-réalisation pour la construction d'une passerelle piétonne couverte pour le franchissement du faisceau ferroviaire à Angoulême attribué au groupement MATIERE (mandataire) dont le siège social est situé 2 rue Louis Matière – BP 54 – 15130 ARPAJON SUR CERRE, pour un montant en plus-value de 58 144,75 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de Vice-Présidente en charge de la commande publique, à signer ledit avenant

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 23 – autorisation de programme n°1

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 décembre 2018	<u>Affiché le :</u> 12 décembre 2018